

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA

Absentes excusées : Sophie BEAUNE, Vanessa SEVEL

Date de la convocation : 28/01/2023

Secrétaire de séance : Franck COMPAN

Ordre du Jour :

- 1 – Renouvellement de la convention d'occupation précaire du cabinet médical
- 2 – Demande de subvention pour voyage scolaire
- 3 – Fixation redevance d'occupation du domaine public
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

1 – Renouvellement de la convention d'occupation précaire du cabinet médical :

Monsieur le Maire rappelle en séance le bail précaire concernant le cabinet médical, arrivant à échéance au 31 janvier 2023.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour la signature d'une nouvelle convention d'un an renouvelable une fois, aux mêmes conditions financières.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention ;
- de maintenir le loyer mensuel de 1 300€ ;
- de refacturer les différentes charges locatives, sur justificatifs
- de charger Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes correspondants.

Délibération n°01-23

2 – Demande de subvention pour voyage scolaire :

Monsieur le maire présente en séance une demande de subvention de la Cité scolaire de Luchon, concernant le projet de voyage en Europe et dont un élève de cet établissement est domicilié à Marignac.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable pour le versement de la somme de 45€ à l'établissement concerné.

Délibération n°02-23

3 – Fixation redevance d'occupation du domaine public :

Monsieur le Maire présente en séance la nécessité de reconduction de la convention d'occupation du domaine public du camion de coiffure avec une demande de participation de 60€ à l'année.

Après discussion, les conseillers municipaux décident une reconduction de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.

4 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux :

- des différentes contraintes liées au financement de la maison de santé ;
- le retrait de la délibération de la communauté de communes concernant le reversement de la taxe d'aménagement des communes ;
- l'établissement d'un plan pluriannuel concernant la gestion des bois communaux.

5 – Questions diverses :

Monsieur Gérard CAPBLANQUET demande la mise à disposition d'une salle pour stocker les marchandises du foyer car la salle actuelle est trop humide.

Les conseillers municipaux établissent une liste concernant la mise en place de panneaux de signalisation routière sur l'ensemble du territoire communal.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h15

Pour copie conforme

Le Maire,
Anicet AGBOTON



Le secrétaire de séance
Franck COMPAN

